

TURQUIE



Faits marquants

- Près de 15 000 personnes se sont adressées au HCR en Turquie pour demander l'asile en 2011, soit une augmentation de 75 pour cent du nombre de nouveaux dossiers par rapport à l'année précédente.
- La situation en République arabe syrienne a poussé plus de 22 000 personnes à fuir dans la province turque du Hatay en 2011 ; près de 10 000 d'entre elles s'y trouvaient encore à la fin de l'année. La Turquie a établi un régime de protection temporaire pour tous les Syriens en quête de protection dans le pays.
- Dans l'ensemble, l'environnement de protection s'est amélioré en Turquie. Un projet de législation sur l'asile a été présenté pour que le Gouvernement l'entérine avant de l'envoyer au Parlement en vue de son adoption. Les autorités ont à nouveau exonéré la plupart des demandeurs d'asile des frais de résidence et ont autorisé le HCR à avoir accès aux demandeurs d'asile en détention ainsi que dans la zone de transit à l'aéroport Atatürk d'Istanbul.
- Le HCR a pris 5 000 décisions relatives à la détermination du statut de réfugié.
- Au cours de la réunion intergouvernementale de Genève en décembre 2011, la Turquie s'est engagée à élargir son espace de protection en ratifiant la Convention de 1954 sur le statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Elle a aussi annoncé qu'elle adopterait sa première loi sur l'asile et fournirait une protection temporaire aux Syriens qui fuient la violence dans leur pays.

- Le HCR a présenté près de 6 500 demandes de réinstallation de réfugiés, soit l'un des nombres annuels de dossiers les plus élevés soumis jusqu'à présent depuis la Turquie.

Environnement opérationnel

Compte tenu de la « réserve géographique » qui limite les obligations de la Turquie en vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés, le HCR assure la détermination du statut de réfugié pour les non-Européens. Le pays accorde néanmoins l'asile temporaire aux réfugiés non-européens, en principe en attendant qu'une solution soit trouvée pour eux ailleurs. Presque tous les demandeurs d'asile et les réfugiés en Turquie vivent en milieu urbain, sauf les Syriens sous protection temporaire qui sont hébergés dans des camps (campements de tentes ou cités de containers aménagés en logements).

La Turquie a connu plusieurs évolutions positives, notamment en termes de législation, après l'établissement du Bureau de l'asile et des migrations relevant du ministère de l'Intérieur il y a quelques années. Le HCR a été invité à participer à des groupes de travail et a contribué à la rédaction de lois sur l'asile, qui en étaient au stade final de préparation en 2011 avant d'être envoyées au Parlement.

La crise en République arabe syrienne a poussé 22 000 personnes à pénétrer dans la province turque du Hatay en 2011, et près de 10 000 d'entre elles s'y trouvaient encore fin 2011. L'Équipe des Nations Unies dans le pays a désigné le HCR comme chef de file de la coordination des activités au Hatay. Le HCR a invité les autorités à établir un cadre juridique pour les Syriens demandant la protection de la Turquie et s'est félicité de

la décision du Gouvernement en octobre 2011 de déclarer un régime de protection temporaire pour eux.

Le HCR a travaillé en coordination avec le ministère de l'Intérieur pour aider à la réinstallation de personnes relevant de sa compétence (près de 2 000) qui résidaient à Van au moment des tremblements de terre d'octobre et novembre 2011.

Réalisations et impact

Cibles et objectifs prioritaires

Le HCR avait pour objectifs en Turquie d'améliorer l'environnement de protection en milieu urbain et maximiser l'espace de protection existant. Pour ce faire, l'Organisation a entretenu un contact étroit avec l'administration centrale à Ankara et les autorités locales, ainsi qu'avec tout un réseau de partenaires et d'ONG.

Environnement de protection favorable

- Ces dernières années, le HCR a constaté une nette réduction des cas de refoulement de demandeurs d'asile depuis la Turquie. En 2011, il n'a enregistré qu'un seul cas de ce genre.
- Le nombre de personnes en détention autorisées à avoir accès à la procédure d'asile a également augmenté. Après des interventions du HCR auprès des autorités turques et suite à des directives des autorités, plus de 90 pour cent de ces cas ont pu accéder à la procédure nationale.
- Le HCR s'est réjoui de la décision de la police turque de commencer à enregistrer les demandes d'asile de personnes arrivant à l'aéroport d'Istanbul. De plus, des activités de renforcement des capacités et le soutien du HCR ont aidé les officiers de police à aborder plus efficacement les questions de protection dans le contexte des mouvements migratoires mixtes. D'après les statistiques officielles, 99 pour cent des personnes demandant l'asile depuis les centres d'expulsion ont été libérées et ont obtenu l'accès aux procédures pertinentes.
- Le ministère de l'Intérieur et d'autres ministères compétents ont reçu un soutien juridique du HCR pour rédiger le projet

de loi sur les étrangers et la protection internationale assorti de textes d'application. Plusieurs missions conjointes et des activités de renforcement des capacités réalisées en coopération avec le Bureau de l'asile et des migrations du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec la Direction générale de la sécurité, ont amélioré la qualité de la procédure de détermination du statut de réfugié. Le HCR a en outre resserré sa coopération avec le ministère des Affaires étrangères pour définir les politiques relatives à la protection qui ont un impact au niveau régional.

Des procédures de protection équitables

- Le HCR a pris près de 5 000 décisions relatives au statut de réfugié, concernant plus de 10 000 demandeurs d'asile. Il est parvenu à son objectif en ce qui concerne le temps requis pour la détermination du statut de réfugié, en limitant la période d'attente en première instance et au stade du recours à huit mois chacune. La majorité des décisions de première instance ont été prises dans un délai de six mois, et le retard a pu être comblé dans les recours.
- Néanmoins, l'augmentation non prévue de 75 pour cent des nouvelles demandes d'asile plus tard dans l'année a rendu difficile pour le HCR de maintenir des périodes raisonnables d'attente pour l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié.
- Le nombre de villes satellites où les réfugiés résident n'a cessé d'augmenter, atteignant 51, ce qui menace gravement les activités de proximité réalisées par le biais des ONG, actuellement présentes dans seulement 22 de ces villes.
- En 2011, la réduction des taxes sur les permis de séjour (*ikamet*) a représenté une mesure importante pour améliorer les conditions de vie des personnes relevant de la compétence du HCR.

Besoins et services essentiels

- Grâce aux aménagements normatifs, le taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 6 à 17 ans a augmenté d'environ 17 pour cent par rapport à 2010.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Iraq	7 100	7 100	43	33
	République islamique d'Iran	3 000	3 000	43	22
	Afghanistan	2 700	2 700	45	45
	Somalie	1 100	1 100	48	38
	Pays divers	600	600	39	30
Demandeurs d'asile	Iraq	3 700	3 700	43	36
	République islamique d'Iran	2 600	2 600	42	19
	Afghanistan	2 400	2 400	43	48
	Somalie	600	600	48	42
	Kirghizistan	310	310	45	44
	Ouzbékistan	240	240	46	49
	République arabe syrienne	210	210	36	34
	Territoire palestinien occupé	140	140	36	37
Pays divers	700	700	34	24	
Apatrides	Apatrides	800	-	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Syriens auxquels le Gouvernement turc a accordé une protection temporaire	9 300	-	-	-
	Pays divers	310	-	-	-
Total		35 810	25 400		



Une petite réfugiée syrienne devant la tente familiale au camp de Boynuyogun, dans la province d'Hatay.

- Le HCR a apporté un appui aux réfugiés les plus vulnérables grâce à des allocations de subsistance, une assistance pour le logement temporaire et du matériel sanitaire ainsi qu'un dépistage médical, un traitement de base et des médicaments.
- Le HCR a distribué à la Société turque du Croissant-Rouge des tentes (2 000), des couvertures (10 000) et des nattes de couchage (10 000). Ces fournitures étaient initialement destinées aux Syriens arrivant au Hatay, mais ont été débloquées pour aider à faire face au tremblement de terre à Van. Plus tard dans l'année, le HCR a encore remis 2 000 tentes et 40 000 couvertures, portant le total des dons en 2011 à 4 000 tentes, 50 000 couvertures et 10 000 nattes de couchage.

Solutions durables

- Comme l'intégration locale officielle n'était pas une option possible du point de vue des procédures, la réinstallation est demeurée la principale solution durable pour les réfugiés non-européens en Turquie. Plus de 6 800 demandes de réinstallation ont été présentées en 2011, avec un taux d'acceptation de la première présentation qui s'est maintenu à 90 pour cent.
- En 2011, sept réfugiés seulement ont demandé au HCR de faciliter leur rapatriement depuis la Turquie, alors que 241 réfugiés sont rentrés spontanément. Les conditions régnant dans les principaux pays d'origine n'ont pas incité au rapatriement librement consenti.

Relations extérieures

- La désignation du HCR comme chef de file pour la situation syrienne a renforcé la visibilité publique du Haut Commissariat comme interlocuteur crédible possédant des connaissances spécialisées et des informations précises. Cette

mesure a contribué à créer un environnement fondé sur l'entente, à améliorer le dialogue et à faciliter l'accès aux personnes relevant de la compétence de l'Organisation. Elle a aussi permis de mieux faire comprendre la situation des non-Syriens en quête de protection en Turquie et a sensibilisé à leur sort.

Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a soutenu les opérations de ses partenaires en Turquie en vérifiant les normes d'assistance, en garantissant la cohérence avec les objectifs et les politiques de l'Organisation, le suivi des projets et l'établissement de rapports financiers. Le Haut Commissariat a facilité la mise en œuvre des programmes en supervisant la planification financière, le suivi et le contrôle de ses partenaires.

Contraintes

Le manque de cadre juridique de l'asile a continué d'entraver la gestion de la protection et de l'assistance pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en Turquie. L'absence d'une institution nationale consacrée exclusivement à l'asile demeure problématique, même si les relations constructives nouées avec d'autres organismes nationaux y remédient en partie.

Informations financières

Les besoins ont augmenté fortement en 2011 pour couvrir l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, l'afflux de personnes originaires de la République arabe syrienne et la réponse au tremblement de terre de Van. Les fonds apportés ont aidé le HCR à assurer la protection, faire face aux imprévus, maintenir sa crédibilité vis-à-vis des autorités nationales, protéger l'espace de l'asile et resserrer la coopération pratique avec différents départements gouvernementaux.

Organisation et mise en œuvre

Les opérations du HCR en Turquie ont été gérées par le bureau d'Ankara, un bureau de terrain à Van et des unités de terrain à Istanbul et Silopi. Après la série de forts séismes à Van, les activités y ont été suspendues temporairement et une partie du personnel a été transférée à Ankara.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	139
Internationaux	8
Nationaux	77
JEA	1
VNU	26
Autres	27

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a collaboré avec la Direction générale des affaires consulaires relevant du ministère des Affaires étrangères et la Direction générale de la sécurité au sein du ministère de l'Intérieur, comme organismes responsables des questions d'asile. Il a aussi coopéré étroitement avec le Bureau de l'asile et des migrations du ministère de l'Intérieur. De solides relations ont été maintenues avec les ministères du Travail, de la Santé et de l'Éducation, ainsi que la Fondation pour la solidarité sociale, la Direction générale des services sociaux et de la protection de l'enfance, et aussi avec la société civile.

Les principaux partenaires d'exécution du HCR - l'Association de solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants (ASAM) et la Fondation de développement des ressources humaines - ont prodigué des conseils psychosociaux et une assistance aux réfugiés pour qu'ils parviennent à jouir de leurs droits. Ils ont aussi réalisé des activités de proximité et des interventions de protection.

Une coopération active a été maintenue avec les institutions des Nations Unies présentes dans le pays. Pour la situation syrienne, le HCR dirige la planification et la coordination entre les membres de l'Équipe des Nations Unies dans le pays.

Le HCR a travaillé étroitement avec l'OIM et la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) afin de faciliter les départs en vue de la réinstallation, ainsi que sur les questions relatives aux migrations, à l'asile et à la traite d'êtres humains.

Évaluation générale

De nets progrès ont pu être accomplis en 2011 dans l'octroi de la protection et de l'assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR. Le Gouvernement turc a présenté deux projets de loi en vue de la ratification des deux Conventions sur l'apatridie ; le nombre de cas de refoulement a diminué considérablement au point de presque disparaître ; et l'accès au territoire des personnes en quête de protection s'est amélioré.

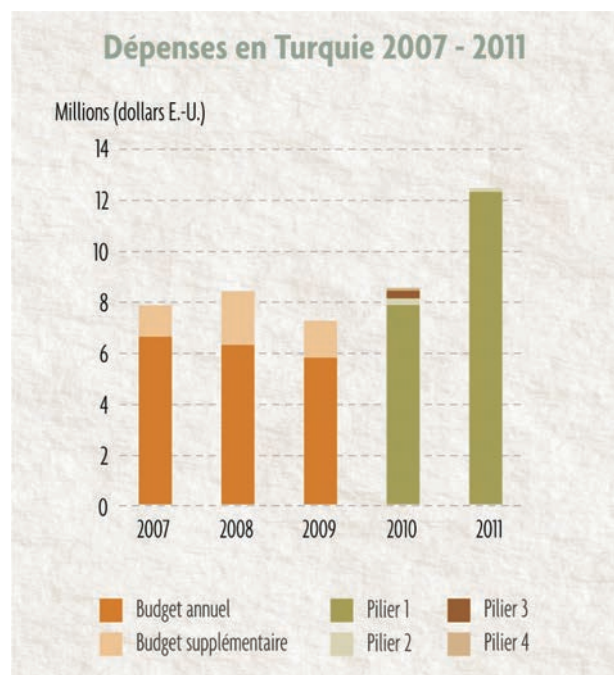
La Turquie a maintenu ouvertes ses frontières pour recevoir près de 22 000 Syriens qui ont fui la violence dans leur pays, tandis que la police de l'immigration à l'aéroport d'Istanbul a commencé à accepter les demandes d'asile. Des avancées importantes ont été faites pour faciliter l'éducation des enfants réfugiés. Des progrès dans les domaines de l'autosuffisance et des moyens de subsistance seront davantage concentrés en 2012. Le HCR est parvenu à l'un des chiffres les plus élevés de demandes de réinstallation en une année avec près de 6 500

dossiers adressés principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada, à l'Australie, à la Norvège et à l'Allemagne.

Besoins insatisfaits

- Seuls 64 pour cent des enfants relevant de la compétence du HCR dans les zones urbaines ont reçu une aide pour fréquenter l'enseignement primaire. L'assistance médicale et financière a été maintenue au strict minimum.
- Avec l'accroissement du nombre de villes satellites ainsi que du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR, la présence de partenaires d'exécution peut assurer des services de proximité dans à peine moins de la moitié des villes satellites.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
ONG : Association de solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Fondation de développement des ressources humaines	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance, Agence turque de coopération et de développement (TIKA), Bureau pour la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à l'asile et aux migrations et pour le renforcement des capacités administratives, (Bureau de l'asile et des migrations), Commandement des forces terrestres, Commandement des garde-côtes, Commandement général de la gendarmerie, Direction générale de la sécurité du ministère de l'Intérieur, Direction générale de la solidarité sociale et de l'assistance, Fondation de solidarité sociale et d'assistance dans les villes, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires étrangères, Présidence des Affaires religieuses, Présidence des droits de l'homme, Secrétariat général pour les affaires de l'Union européenne, Sous-Secrétariat du ministère de l'Intérieur	
ONG : <i>Amnesty International</i> , Assemblée des citoyens d'Helsinki, Association des droits de l'homme, Association des droits de l'homme et de solidarité pour les peuples opprimés (<i>Mazlum Der</i>), Association féminine de Van, Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile (<i>Multeci-der</i>), <i>Cansuyu</i> , Caritas, Commission internationale catholique pour les migrations, Croissant bleu international, Fondation des droits de l'homme de Turquie, Fondation pour les droits de l'homme, les libertés et le secours humanitaire (HHH), Fondation turque des bénévoles pour l'éducation, Groupe Bonjour Ankara, Groupe de soutien aux réfugiés d'Ankara, Kaos-GL, <i>KimseYok Mu</i> , Ordre des avocats, Société turque du Croissant-Rouge	
Autres : Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM	



Budget, revenus et dépenses en Turquie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	20 197 926	249 392	20 447 318
Revenus issus des contributions	3 771 833	0	3 771 833
Autres fonds disponibles	8 522 568	147 010	8 669 578
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	12 294 401	147 010	12 441 411
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	137 042	0	137 042
Politiques de migrations nationales et régionales	217 364	0	217 364
Prévention de l'apatridie	0	117 206	117 206
Coopération avec les partenaires	130 574	0	130 574
Accès au territoire	353 138	0	353 138
Non-refoulement	353 691	0	353 691
Sous-total	1 191 809	117 206	1 309 015
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	1 319 799	0	1 319 799
Accès aux procédures d'asile	567 365	0	567 365
Détermination de statut juste et efficace	1 974 786	0	1 974 786
Sous-total	3 861 950	0	3 861 950
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Articles ménagers et hygiène de base	1 898 843	0	1 898 843
Soins de santé primaire	355 290	0	355 290
Éducation	177 109	0	177 109
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 686 220	0	1 686 220
Sous-total	4 117 462	0	4 117 462
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	354 636	0	354 636
Réhabilitation et réintégration	34 193	0	34 193
Réinstallation	427 284	0	427 284
Intégration locale	306 705	0	306 705
Sous-total	1 122 818	0	1 122 818
<i>Relations extérieures</i>			
Information	552 169	0	552 169
Sous-total	552 169	0	552 169
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Gestion et coordination des programmes	1 165 483	29 804	1 195 287
Sous-total	1 165 483	29 804	1 195 287
Solde des versements aux partenaires d'exécution	282 710	0	282 710
Total	12 294 401	147 010	12 441 411